LE LABEL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

Pour vos travaux de restauration d'un élément du patrimoine bâti, non protégé au titre des monuments historiques, et situé dans le **Site Patrimonial Remarquable** (SPR) de Saint-Jean-de-Luz,

Obtenez le label de la Fondation du patrimoine vous garantissant des travaux de qualité dans le but de préserver ou restituer l'authenticité de votre bien.

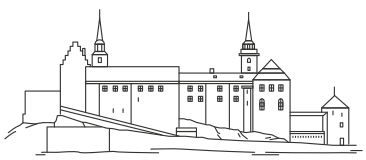

FONDATION DU PATRIMOINE

SAINT JEAN DE LUZ Donibane Lohizune

CONTACTEZ-NOUS
aquitaine@fondation-patrimoine.org
Tel : 05 57 300 800

Retrouvez les projets soutenus sur www.fondation-patrimoine.org

© Fondation du patrimoine

QU'EST-CE QUE LE LABEL ?

Le label reconnait l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé, non protégé au titre des monuments historiques.

- Il permet d'effectuer des travaux de restauration sur un bien situé dans le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la ville de Saint-Jean-de-Luz.

- La Fondation du patrimoine est le seul organisme habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à octroyer un label valable 5 ans permettant, **sous conditions d'égibilité,** de bénéficier de déductions fiscales*.

- Dans le cadre de la convention de partenariat établie entre la Fondation du patrimoine et la Ville de Saint-Jean-de-Luz, nous pouvons accompagner les propriétaires privés dans leur projet de travaux de restauration.

2 %
Pourcentage minimum du montant des travaux financés par la Fondation du patrimoine grâce à la collectivité partenaire

5 ans
Durée de validité du label

50 à 100%
Déduction sur l'impôt sur le revenu du montant des travaux réalisés*

FONDATION DU PATRIMOINE

*Pour plus d'informations sur l'avantage fiscal lié au label de la Fondation du patrimoine, vous pouvez consulter l'instruction fiscale du Ministère de l'action et des comptes publics : BOI-RFPI-SPEC-30

© Fondation du patrimoine

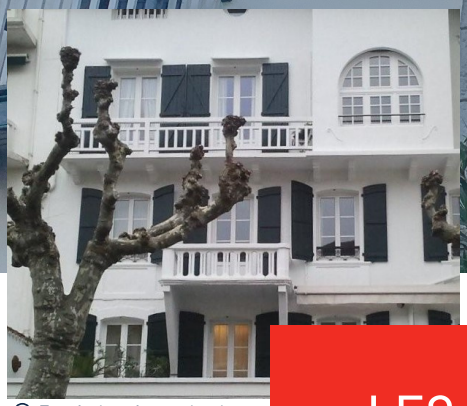

© Fondation du patrimoine

LES CONDITIONS À REMPLIR

Pour quel bien ?

- Le bien doit être situé dans le SPR de la ville de Saint-Jean-de-Luz
- Il ne doit pas être protégé au titre des monuments historiques
- Il doit être visible depuis la voie publique (au moins l'une des façades principales)

Pour quels travaux ?

- Travaux de réparation ou d'entretien extérieurs afférents au clos et au couvert : toiture (couverture et charpente), façade, maçonnerie, menuiserie, zinguerie, ferronnerie, peinture, etc.
- Le propriétaire dispose d'un libre choix des entrepreneurs pour ses travaux, dès lors que les prescriptions éventuelles de l'Architecte des Bâtiments de France sont respectées.

A noter :

Il n'y a aucune obligation d'ouvrir le bâtiment labellisé au public.
Les aides sont cumulables avec celles qu'attribuerait la Ville.

FONDATION DU PATRIMOINE

Ces critères et conditions ne sont pas exhaustifs et ne préjugent pas de l'octroi du Label

FAIRE VOTRE DEMANDE DE LABEL

- Contactez la Déléguée de la Fondation du patrimoine en charge du Pays Basque :
  Marie de Merlis : marie.de-merlis@fondation-patrimoine.org
- Complétez le dossier de demande de label qu'elle vous transmettra.
- Renvoyez le dossier complet à notre Déléguée qui transmettra ensuite la demande de label à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) pour obtenir l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.
- **Attendez** le courrier attributif de la Fondation du patrimoine **pour commencer les travaux.**

En résumé

Un label qualité valable 5 ans

Possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux

Subvention de 2% à minima

FONDATION DU PATRIMOINE

SAINT JEAN DE LUZ Donibane Lohizune

7, rue Fénelon
33000 Bordeaux

aquitaine@fondation-patrimoine.org

05 57 300 800

www.fondation-patrimoine.org